



Belgique België
P.P. - P.B.
7100 - LA LOUVIÈRE
BC31252
P910494



Centre Régional d'Action Interculturelle du Centre asbl
Rue Dieudonné François, 43 à 7100 Trivières
Tél.: 064/23.86.56 - Fax: 064/26.52.53
E-Mail: ceraic@skynet.be
N° 39 - juillet 2015

Éditorial

Alors que nous pensons tous à partir sur des plages ensoleillées pour échapper à notre quotidien, d'autres risquent leur vie pour venir partager notre grisaille dans l'espoir d'y découvrir un Eldorado.

D'autres encore, qui pensaient « être bien installés en Belgique avec leur famille » depuis plusieurs années, découvrent un matin un «Ordre de quitter le territoire». Ils ont travaillé, payé leurs impôts, vu grandir leurs enfants et ont perdu leur emploi. Ce coup dur est renforcé quand ils découvrent qu'ils doivent partir car ils représentent une charge déraisonnable pour notre pays.

Beaucoup d'encre a déjà été versée pour dénoncer la politique d'immigration de notre gouvernement fédéral y compris sur les questions liées à l'accès à la nationalité et à la menace de déchéance de celle-ci, voici notre point de vue dans ces pages.

Prenons l'habitude d'analyser la situation, et de dénoncer les injustices chaque fois que c'est possible.

Bonne lecture et bonnes vacances.

**Bruno SCALA
Président - Ce.R.A.I.C.**

Déchéance de la nationalité belge : effets pervers sur l'intégration

En 2001, les attentats de New York ont marqué les esprits au niveau international. Depuis, le contexte politique à échelle mondiale renforce une vision de la société partagée entre les modernes et les traditionnels, les laïcs et les religieux, ...

Plus récemment, en France et en Belgique, d'autres événements tragiques et le départ de jeunes en Syrie, ont eu pour effet d'ajouter le phénomène de radicalisation au terrorisme national.

Au lendemain des attentats de Verviers, le Gouvernement avançait un « pack » de 12 mesures visant à lutter contre le terrorisme, une des mesures étant la déchéance de la nationalité belge.

Comme le prévoyait déjà en 2013 le code de nationalité belge, la première incidence de ces mesures est l'application stricte de « la possibilité de déchoir de leur nationalité les citoyens naturalisés belges qui se seraient rendus coupables et auraient été condamnés pour infractions pénales. Ces infractions concernent des crimes et délits contre la sûreté intérieure et extérieure du pays, des violations graves du droit international humanitaire et des infractions liées au terrorisme.»

La seconde incidence est la suppression du délai de 10 ans, après lequel la nationalité ne pouvait être retirée.

La déchéance de la nationalité, tel un effet d'annonce, aurait pu être élargie aux enfants nés ici en Belgique...doit-on se réjouir que cela n'ait pas été adopté ? Trop tard, les dégâts sont faits !

Dans ce contexte de durcissement des mesures d'accès à la nationalité, conjointement aux informations sur l'application inconditionnelle du retrait de la nationalité belge aux personnes ayant perpétré des faits terroristes, le message est violent à l'encontre de la population étrangère ou d'origine étrangère. Alors que ces exactions sont perpétrées par des hors la loi, par des individus déshumanisés. Ce qui est dénoncé ici, c'est le phénomène d'amalgame qui mêle indument les personnes étrangères et d'origine étrangère au groupe des terroristes, insinuant ainsi un lien direct entre les faits et les groupes.

Cela pousse à déconsidérer de nombreuses personnes qui s'engagent activement dans la société d'accueil, et qui deviennent les victimes directes des phénomènes de préjugés et de discriminations. La question d'intégration peut-elle être envisagée lorsqu'on fait référence systématiquement à la nationalité et non à l'implication citoyenne ?

L'accès à la nationalité belge pour tout adulte étranger, relève toujours aujourd'hui d'un acte volontaire de la personne. D'un choix délibéré ! Ces choix sont personnels et sont autant de choix politiques, économiques ou sociétaux.

Depuis ces 30 dernières années, la procédure pour l'accès à la nationalité semblait bénéficier de modifications positives : tout enfant né sur le territoire belge de parents eux-mêmes nés en Belgique devient belge, de même que tout enfant de mère belge. Alors qu'auparavant seule la nationalité du père était transmise. L'accès à des postes, qui jusque-là étaient réservés aux nationaux, s'ouvrent aux détenteurs de diplômes laissant présager un message fort en faveur d'une inclusion sociale et économique.

Les dernières modifications du code de la nationalité de 2013, rendent quasi impossible l'accès à la nationalité : 65% de baisse sur les demandes de nationalité en 2014. *

En 2015, la possibilité de déchéance de la nationalité insinue des intentions néfastes de la part de la population belge d'origine étrangère, et les blessures morales entraînent des dégâts importants sur le vivre ensemble.

Il faut espérer un avenir plus serein...qui ravive le sentiment de sécurité et d'appartenance à des valeurs communes, où chacun trouve une place dans la société.

*(cf. « Le nouveau code de la nationalité belge: brève présentation juridique et ébauche d'une analyse émanant du terrain » - Réseau, le trimestriel du Ce.R.A.I.C. n° 30)

Acquisition de la nationalité belge en constante évolution

Déjà après la première guerre ...

Des mesures de déchéance furent prises par le passé après la Première Guerre Mondiale de 1914.

En 1934, la loi sur la nationalité belge prévoyait une possibilité de perte de la nationalité belge pour des personnes ayant une autre nationalité à la naissance. Les personnes visées à l'époque étaient des militants du Heimatbund, une organisation composée de Belges germanophones qui réclamaient le retour à l'Allemagne des communes allemandes annexées par la Belgique en 1920.

Ces mêmes mesures ont été prises également après la guerre de 1940.

Devenir belge - brochure simple, complète et pédagogique sur l'accès à la nationalité belge.



Cette brochure permet aux personnes concernées ainsi qu'à celles qui les conseillent ou les assistent de comprendre rapidement les possibilités d'obtention de la nationalité ainsi que la procédure à suivre.

Cette brochure est disponible sur notre site www.ceraic.be et sur le site du Centre interfédéral pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme

La loi dit ...

Dans son article 23, paragraphe 1, le Code de Nationalité Belge (CND) entré en vigueur le 01 janvier 2013 prévoit la possibilité de déchoir de leur nationalité les citoyens naturalisés belges qui se seraient rendus coupables et auraient été condamnés pour infractions pénales.

Ces infractions concernent des crimes et délits contre la sûreté intérieure et extérieure du pays, des violations graves du droit international humanitaire et des infractions liées au terrorisme.

Selon le Code, cette déchéance ne concerne que les personnes ayant une double nationalité puisque elle ne peut rendre la personne sauf dans l'hypothèse où la nationalité aurait été acquise de manière frauduleuse, par de fausses informations ou dissimulation de faits pertinents.

Dans ce cas, la déchéance ne pourra être prononcée qu'après un délai raisonnable laissé par la Cour pour le recouvrement de la nationalité d'origine.

La loi prévoit également qu'il n'y aura pas déchéance si les faits ont été commis plus de 10 ans après l'acquisition de la nationalité belge sauf en cas de condamnation pour violations du droit international humanitaire.

Le Code prévoit également que cette déchéance ne peut avoir lieu que suite à un Jugement rendu par un Tribunal.

Enfin, toujours selon la loi, la déchéance ne peut être prononcée pour une personne belge de par sa naissance ou son adoption.

Infos - à vos agendas...

Je 4 et ve 5 juillet 2015 - Le Ce.R.A.I.C. proposera des activités interculturelles au «**Week-end au Bord de l'Eau 2015**» le long du Canal du Centre à Strépy-Bracquegnies - infos : CRCC - 064 21 51 21 et la Maison du Tourisme du Parc des Canaux et Châteaux - 064/26.15.00

Je 9 juillet 2015 à 15h - Le Ce.R.A.I.C. organise une séance d'information sur l'**appel à projets «Promotion de la Citoyenneté et de l'Interculturalité» (PCI)** de la Fédération Wallonie Bruxelles en présence de Madame Isabelle SIMONIS, ministre de l'enseignement de promotion sociale, de la jeunesse, des droits des femmes et de l'égalité des chances à la Maison des associations de La Louvière, Place Mansart, 22-24 à 7100 La Louvière - Infos : Jennifer DEMUNTER - 064/23.99.65 - jennifer.ceraic@gmail.com

Ve 11 septembre 2015 à 9h30 - Le Ce.R.A.I.C. vous invite à la première rencontre de la **plateforme socio-juridique** dans ses locaux - Rue Dieudonné François, 43 à Trivières - Gratuit mais sur réservation avant le 4 septembre et à destination des professionnels en contact avec la population étrangère - Renseignements et inscriptions - 064/23.99.61 - adel.ceraic@gmail.com

Les 14, 15, 16 et 21, 22 septembre 2015 - Pour soutenir les organismes et leur personnel des associations rentrant un projet ILLI avec un axe CITOYENNETE et répondre aux exigences du Parcours d'Accueil des Primo-Arrivants, les Centres Régionaux d'Intégration (CRI) vous proposent une **Formation à l'Intégration Citoyenne**. - personne de contact : Hüseyin BOZBIYIK du Centre d'Intégration de Mons Borinage (CIMB) - Responsable de projets - 065/ 61.18.59 - Infos et inscriptions - Jennifer DEMUNTER - 064/23.99.65 - jennifer.ceraic@gmail.com

Me 16 septembre 2015 - Formation à l'outil pédagogique «graine de valeurs» au Ce.R.A.I.C. - rue Dieudonné François, 43 à 7100 La Louvière - Gratuit mais sur réservation et à destination de toute personne développant des activités pédagogiques avec un publics jeunes de 10 à 14 ans - 064/23.86.51- www.ceraic.be

Sa 10 octobre 2015 à 15h - Café Littéraire - Dans le cadre d'Africa Louve, L'Espace Interculturel de Lecture Publique reçoit madame Cécile Rugera, coauteure de l'ouvrage pluridisciplinaire «Migrations subsahariennes et condition noire en Belgique» et monsieur Didier Moné, auteur du roman «Sous une pluie ... de pierres» pour un café littéraire - Gratuit mais sur réservation - 064/23.86.51- pina.ceraic@gmail.com

Je 15 octobre 2015 de 9h à 12h - Le Ce.R.A.I.C. reçoit monsieur Rix Depasse, coordinateur au CIRE dans le cadre de la plateforme diversité. Il abordera **l'état des lieux des interpellations politiques du CIRE ainsi que le rôle de l'équivalence des diplômes dans l'insertion des personnes étrangères ou d'origine étrangère,...** - Infos et inscriptions : 064/23.86.59 - rachid.ceraic@gmail.com

Ve 23 octobre 2015 - Le Ce.R.A.I.C. organise dans le cadre de la plateforme «Primo-arrivant» **une journée découverte d'outils pédagogique et didactique** sur les thèmes de l'interculturalité, la santé, le FLE et l'alpha à la Maison des associations de La Louvière (Place Mansart, 22-24 à 7100 La Louvière) - infos et réservations : 064/23.86.51 - pina.ceraic@gmail.com

Lu 2 au ve 20 novembre 2015 - Le Ce.R.A.I.C. organise une **formation préparatoire à l'examen théorique du permis de conduire** à la Maison des Associations de La Louvière - Place Mansart, 22-24 à La Louvière - Infos et inscriptions - 064/23.86.59 - rachid.ceraic@gmail.com

Je 12 novembre 2015 de 9h à 16h - Le Ce.R.A.I.C. reçoit madame Laureta PANXHAIJ qui présentera **le cadre général de l'enseignement en Belgique et traitera l'équivalence des diplômes du point de vue pratique**. Gratuits mais sur inscription et à destination des professionnel(le)s de l'insertion. Infos et inscriptions : 064/23.86.59 - rachid.ceraic@gmail.com

Ve 20 novembre 2015 à 19h - Dans le cadre du projet « T'y crois ? T'y crois pas ? Parlons-en » et à l'initiative de la Bibliothèque provinciale, le Ce.R.A.I.C. vous invite au ciné-débat **«In God's hand/Mon père, ce héros»** à la Maison de la Laïcité de La Louvière - rue A. Warocqué, 124 - 7100 La Louvière - Gratuit et pour tout public - infos et inscriptions : 064/84.99.74 info@laicite-lalouviere.be

Sa 28 novembre 2015 de 14h à 17h - Dans le cadre du projet « T'y crois ? T'y crois pas ? Parlons-en » et à l'initiative de la Maison de la Laïcité de La Louvière, le Ce.R.A.I.C. vous invite **à la découverte de l'Eglise orthodoxe de Péronnes-lez-Binche** - Gratuit et pour tout public - infos et inscriptions : 064/84.99.74 info@laicite-lalouviere.be

Vous êtes sensible à ce bulletin d'information, vous avez des remarques, des idées à formuler, **contactez-moi au 064/23.99.63 - costa.ceraic@gmail.com**

Ce.R.A.I.C., Centre Régional d'Action Interculturelle du Centre - Rue Dieudonné François, 43 à 7100 Trivières
Tél.: 064/23.86.56 - Fax: 064/26.52.53 - E-Mail: ceraic@skynet.be - Anne Costa, 064/23.99.63

